



USAID | **GUINÉE**
DU PEUPLE AMERICAIN

PROJET PILOTE DROITS DE PROPRIETE ET DEVELOPPEMENT DU DIAMANT ARTISANAL (DPDDA) RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LA GESTION FONCIERE DANS LES VILLAGES DE SIBIRIBARO ET TOUBARO, REPUBLIQUE DE GUINEE



DECEMBRE 2008

Préparé par ARD, Inc. à titre de Contrat No. EPP-I-00-06-00008-00, Task Order 2, pour l'USAID

Préparé pour l'Agence de Développement International des Etats-Unis, Contrat USAID
Numéro EPP-I-00-06-00008-00, Tâche 5.4, Droits de Propriété et Développement du
Diamant Artisanal en RCA et en Guinée, sous le Programme « Property Rights and
Resource Governance Program (PRRGP) » du Contrat PLACE.

Implémenté par:

ARD, Inc.
159 Bank Street, Suite 300
P.O. Box 1397
Burlington, VT 05402 USA
Tel: (802) 658-3890
Fax: (802) 658-4247

Rapport préparé par Consultant Ibrahima Barry

PHOTO DE COUVERTURE: Exercice participatif de traçage de la carte du terroir dans le
village de Sibiribaro, Sous Préfecture de Sibiribaro.

**PROJET PILOTE DROITS DE
PROPRIETE ET
DEVELOPPEMENT DU
DIAMANT ARTISANAL (DPDDA)
RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LA GESTION
FONCIÈRE DANS LES VILLAGES DE SIBIRIBARO
ET TOUBARO, 9-20 DECEMBRE 2008**

DECEMBRE 2008

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉS

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que les auteurs et ne traduisent pas forcément celles de l'Agence Américaine pour le Développement International.

Carte participative de Sibiribaro

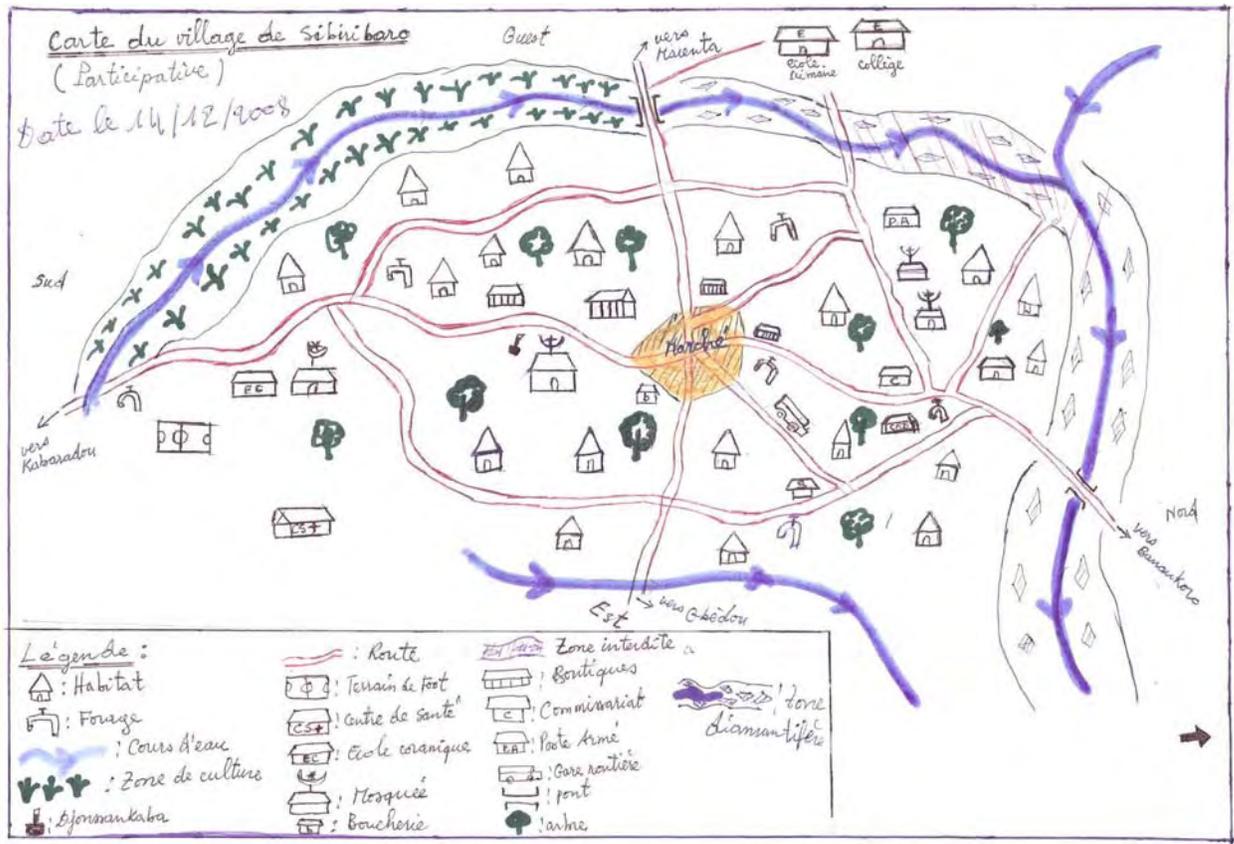


Table des Matières

Sigles et Abréviations	i
Résumé	ii
Introduction	1
1. Contexte et stratégies d'intervention du projet DPDDA en République de Guinée	1
2. Les objectifs de la formation en MARP	2
3. La session de formation théorique en salle	2
4. La session de recherche dans les villages	3
5. Le déroulement de l'étude MARP	3
CHAPITRE I : Les populations établies et leurs motivations socio-économiques dans les sites du projet	7
I. Profil historique de Sibiribaro	7
II. Importance relative du diamant dans les économies locales	9
2.1. Les activités socio-économiques pratiquées	9
2.2. Les catégories d'acteurs impliquées dans le diamant artisanal	10
2.3. Les changements induits par l'économie du diamant dans les villages	14
III. Rôle et statut socioéconomique des femmes	15
CHAPITRE II : Le système foncier coutumier et les modes d'accès à la terre et aux ressources locales	16
I. Les parties prenantes locales impliquées dans la gestion du foncier	16
1.1. Le doyen du village	16
1.2. Le Président du district	16
1.3. Le Bureau de condition	16
II. Les principes et règles d'accès aux types de foncier	17
2.1. Le foncier minier	17
2.2. Le foncier agricole	17
2.3. Le foncier pastoral	18
III. Les facteurs de dysfonctionnement du système foncier coutumier et leurs impacts sur la durabilité des ressources locales	18
3.1. Les facteurs de dysfonctionnement	18
3.1.1. L'affirmation du pouvoir étatique sur le patrimoine foncier	18
3.1.2. Les flux migratoires internes et externes	18
3.2. L'évolution des ressources locales	18
3.2.1. La forêt	18
3.2.2. Les terres agricoles	19
3.2.3. La faune sauvage	19

3.2.4. Les voies de communication	19
CHAPITRE III : Exploration participative de l'application de la réglementation statutaire sur les parcelles minières	20
I. La chaîne des acteurs de production et de valorisation	20
1.1. Les exploitants titulaires	20
1.2. Les courtiers	21
1.3. Les collecteurs	21
II. Les mécanismes d'assistance et de contrôle des circuits de production et de vente	22
2.1. Les flux d'échange et de contractualisation entre les sites de production et de vente	22
2.2. Le rôle du Bureau de condition	24
CHAPITRE IV : Les contraintes et perspectives d'actions envisageables pour une transparence et gouvernance de l'artisanat minier dans les sites du projet	25
I. Les principales contraintes à un développement maîtrisé de l'artisanat minier	25
1.1. L'essoufflement du modèle étatique de parcellisation des mines artisanales	25
1.2. Le déficit opérationnel de la Division Exploitation Artisanale	25
1.3. La forte tendance locale à la formalisation de la clandestinité	26
II. Les scénarios possibles d'actions à un développement maîtrisé de l'artisanat minier	26
2.1. Scénario 1 : Maintenir la situation actuelle	26
2.2. Scénario 2 : Procéder à une mise à jour du listing des exploitants titulaires	26
2.3. Scénario 3 : Promouvoir un artisanat minier durable et équitable	27
III. Les initiatives d'actions à développer	27
3.1. L'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion des terres	27
3.2. La réhabilitation écologique des sites fortement dégradés	27
3.3. La formation des acteurs impliqués dans la filière du diamant sur la fiscalité et le développement local	27
Conclusion	28
Annexe : La composition de l'équipe de Sibiribaro	29

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BNE	Bureau National d'Expertise
BEKIMA	Beyla-Kissidougou-Macenta (Première société nationale d'exploitation du diamant artisanal créée par les guinéens revenus de Sierra Léone)
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CRD	Communauté Rurale de Développement
CTRN	Comité Transitoire de Redressement National
DEA	Division Exploitation Artisanale
DNM	Direction Nationale des Mines
DPDDA	Droits de propriété et développement du diamant artisanal
EGED	Entreprise guinéenne d'exploitation du diamant
MARP	Méthode accélérée de recherche participative
MRNEE	Ministère des Ressources Naturelles, Énergie et Environnement
PK	Processus de Kimberley
SD	Secteur du diamant
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIG	Système d'Informations Géographiques
SOGUINEX	Société guinéenne d'exploitation

RESUME

La recherche MARP réalisée dans les villages de Sibiribaro et Toubaro a suscité dès au départ l'adhésion de la population et de tous les acteurs concernés. Elle a été également une occasion de renforcer la connaissance de ces derniers sur le projet DPDDA dans ses objectifs et le rôle d'appui institutionnel qui est le sien auprès de l'État guinéen, dans le cadre du processus de Kimberley dont la République de Guinée est signataire depuis 2003.

La réalisation de l'étude a connu essentiellement treize exercices de recherche. Ce qui a permis de trianguler les outils et les unités d'observation.

Les échanges sur le système foncier coutumier ont permis d'en comprendre les modalités d'accès articulées autour du doyen du village, des chefs de lignage et des propriétaires fonciers. Les contrats y afférents sont respectés et le système semble bien se suffire à lui-même. Mais, le voisinage avec le système statutaire est quelque fois conflictuel, car ce dernier restreint la marge de manœuvre du traditionnel en l'étouffant par endroits.

Sur le plan règlementaire, l'exploitation artisanale du diamant est subordonnée à l'octroi d'une autorisation d'exploitation tenant lieu de titre minier délivré par le Ministre chargé des Mines. La superficie octroyée par titre est de un (1) hectare et la durée du titre minier d'un (1) an renouvelable. Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation artisanale du diamant et autres gemmes est adressé au Ministre chargé des Mines.

La désarticulation des systèmes de production hors diamant a été évoquée. Les effets négatifs de l'exploitation du diamant priment sur les avantages au point de vue des économies locales.

Les femmes, confinées dans leur fonction de production et de reproduction, sont néanmoins actives à bien des égards dans la filière du diamant et l'impact de cette dernière sur elles n'est pas du tout négligeable. Elles l'ont évoqué à plusieurs reprises.

L'essoufflement du modèle étatique de parcellisation des mines est évident, de sorte qu'il y a une superposition de titres miniers qui entraîne des tensions entre acteurs et populations.

Les jeunes, qui constituent la force de travail, se sont bien impliqués dans la recherche. Ils ont mis en évidence toutes les contraintes et les difficultés qu'ils rencontrent, surtout lorsqu'ils travaillent pour les sociétés semi mécanisées d'exploitation du diamant.

Par ailleurs, la réalisation du profil historique de Sibiribaro a prouvé que la mémoire collective est très renseignée sur l'histoire de la zone, y compris celle du diamant. Ainsi, la reconnaissance identitaire est forte.

En outre, il faut dire que le contrôle et le suivi de la filière du diamant ne sont pas totalement maîtrisés aussi bien au niveau du coutumier que du statutaire. La dynamique d'acteurs est telle qu'il est impossible d'y arriver sans une politique cohérente et concertée. Ceci est d'autant plus important que le flux migratoire interne et externe est dense et régulier.

S'agissant de la restauration de l'environnement, malgré les dispositions prévues, aucune action pratique n'est prise en vue de la mise en état des sites exploités. Ce qui ne permet pas la reconstitution de l'environnement, notamment des terres agropastorales.

L'étude menée nous a permis de proposer trois initiatives d'actions :

- **L'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion des terres :**

Tous les sites destinés à l'exploitation artisanale du diamant doivent être définis par des coordonnées géographiques. Leur mise en valeur doit tenir compte de la nature des terres (agricoles, d'élevage, minières, etc...). Les terres destinées à l'exploitation minière doivent être assorties d'un plan de restauration des vides d'exploitation à des fins d'élevage, d'agriculture et autres activités socio-économiques, etc...

- **La réhabilitation écologique des sites fortement dégradés :**

Les sites fortement dégradés du fait de l'activité minière artisanale tels que les têtes de sources, les cours d'eau, les infrastructures d'intérêt public, les lieux de culte, etc... doivent être remis en état à la fin des travaux d'exploitation.

- **La formation des acteurs impliqués dans la filière du diamant sur la fiscalité et le développement local.**

Enfin, nous retenons de cette étude, que les habitants concernés sont tenaillés par le besoin incompressible de vivre bien tout en restant maîtres chez eux, avec des droits de propriété bien renforcés et reconnus de tous.

INTRODUCTION

1. Contexte et stratégie d'intervention du projet DPDDA en République de Guinée

Le Processus de Kimberley (PK) et le système de certification (PCPK) qui l'accompagne sont entrés en vigueur en janvier 2003. Le but est de contrôler la circulation des diamants bruts vers et à l'intérieur des marchés internationaux. Bien que jugé comme une réussite par l'industrie et les pays coopérants, le PCPK n'a pas pu contrôler une proportion importante d'exploitation de diamants dans les pays à production alluviale. La petite échelle et le caractère itinérant de l'exploitation alluviale du diamant font qu'il est particulièrement difficile pour les gouvernements d'exercer un système de suivi et de réglementation efficace de ce secteur ou d'améliorer les conditions dans un environnement souvent chaotique. Ainsi, une partie importante de l'activité diamantifère alluviale est non réglementée et non enregistrée.

Le problème principal concernant la production alluviale et le commerce de diamant dans plusieurs pays africains est vu sous une double dimension:

1. le manque de capacité institutionnelle pour assurer le suivi de l'industrie et de rassembler des informations fiables – et aussi pour assurer l'intégrité du PCPK;
2. les conditions de plusieurs acteurs de l'industrie minière artisanale – précisément ceux qui vivent à l'intérieur ou proches des zones minières – sont souvent déplorables et ont besoin d'une attention urgente.

Le DPDDA est un élément de l'appui apporté par le Gouvernement des Etats-Unis, à travers le Département d'Etat, au Processus de Kimberley (PK). La mise en œuvre du DPDDA est assurée par l'USAID à travers un contrat avec le bureau d'étude ARD, Inc., qui a son siège dans l'état du Vermont aux Etats-Unis.

Le but fondamental du projet pilote DPDDA est de réaliser un système de contrôle et d'accès (c'est-à-dire de droits de propriété) sur les diamants artisanaux – cela de la mine à l'exportation – clairement défini, largement reconnu, socialement acceptable et fonctionnel de manière fiable. Le but du renforcement des droits de propriété comprend deux objectifs majeurs: 1) amener un grand pourcentage de diamants artisanaux dans la chaîne contrôlée, et 2) accroître les revenus.

Stratégie d'intervention du projet DPDDA :

Le DPDDA est un projet d'appui institutionnel de la Guinée dans le cadre de son intégration au Processus de Kimberley. De ce fait, sa stratégie repose sur un double aspect d'appui à l'administration et aux collectivités. Ces appuis sont surtout méthodologiques et conceptuels pour aider l'ensemble des acteurs étatiques et privés à comprendre, d'une part les enjeux nationaux et internationaux liés à l'exploitation du diamant et, d'autre part à la compréhension et à la maîtrise des systèmes de suivi de la production et de la commercialisation clairement définis et connus de tous les acteurs. À l'issue donc d'une lecture réaliste, sérieuse et conséquente, la politique minière pourrait être améliorée avec des instruments juridiques, organisationnels et opérationnels acceptés de tous les acteurs.

Ainsi, pour mieux comprendre le problème fondamental relatif à la production et à la commercialisation des diamants alluvionnaires qui existe dans bon nombre de pays africains, il convient de l'analyser sous les deux aspects suivants :

1. compte tenu de la faible capacité institutionnelle, il est difficile de contrôler ce secteur et de réunir des informations fiables et, donc, de vérifier que le système de certification du processus de Kimberley est bien respecté ;
2. les conditions sociales et économiques des acteurs du secteur artisanal – notamment ceux qui travaillent sur les sites ou dans les zones avoisinantes – sont mauvaises ; de manière générale, les mineurs ne bénéficient que d'une sécurité foncière très faible et, comme ils dépendent des intermédiaires pour financer et vendre leur production, ils ne reçoivent qu'une infime partie de la valeur des diamants qu'ils produisent.

Le projet pilote DPDDA [*Droit de Propriété et Développement du Diamant Artisanal*] vise à s'attaquer à ces deux aspects du problème en élaborant un modèle permettant de prouver qu'en renforçant les *droits de propriété* : 1) les diamants alluvionnaires seront écoulés à travers la chaîne de possession officielle ; et 2) les retombées positives de la production et de la commercialisation pour les populations locales seront plus importantes.

2. Les objectifs de la formation en MARP

Les objectifs de la formation en MARP sont les suivants :

- renforcer les capacités techniques du personnel et des participants à la maîtrise de la méthodologie de méthode accélérée de recherche participative (MARP) ;
- comprendre le rôle conducteur du secteur diamantifère dans l'économie locale ;
- comprendre le système foncier coutumier ;
- explorer l'application du système foncier statutaire.

Cette étude doit contribuer à l'atteinte du résultat 2 qui fait partie des 5 résultats attendus du projet pilote DPDDA (Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal), à savoir : « un mécanisme d'identification et de reconnaissance des détenteurs de droits de propriété a été mis en place dans les zones pilotes ».

Le droit de propriété est un système qui permet l'accès et le contrôle à une ressource donnée pour éviter sa dégradation et les conflits.

Dans le secteur diamantifère, il s'agit de savoir qui a droit et qui a accès aux ressources naturelles.

En République de Guinée, le système légal est bien élaboré et bien structuré. Mais, il reste à savoir comment il est appliqué, tandis que le système coutumier mérite d'être identifié et pris en compte en vue de son intégration à l'économie globale.

3. La session de formation théorique en salle

Elle a regroupé à Banankoro les 12 et 13 décembre 2008, au Bureau Principal du DPDDA, quatorze (14) participants pour suivre la formation théorique en MARP (voir liste en annexe).

4. La session de recherche dans les villages

En raison de l'éloignement des zones ciblées et dans le but de recueillir le maximum d'informations, l'équipe s'est scindée en deux groupes.

Le premier groupe est parti à Somassania où il a campé et travaillé avec les populations des villages de Somassania-centre, Wendékérédou, Famorodou et Kondédou.

Le second groupe a rejoint Sibiribaro où il s'est installé et travaillé avec les populations des villages de Sibiribaro-centre et de Toubaro.

5. Déroulement de l'étude MARP

Des exercices de recherche ont été effectués au cours de cette étude MARP avec les acteurs concernés selon les différents centres d'intérêt. Ce processus s'est déroulé en treize (13) étapes qui ont été des moments d'échanges dynamiques.

La connaissance du village :

1. L'élaboration du profil historique du village de Sibiribaro : Le "sotikémo" (le doyen du village), entouré de nombreux sages (hommes et femmes), a relaté l'histoire de Sibiribaro et son peuplement. Véritable moment d'enseignement, les jeunes venus nombreux assister à la séance, ont davantage appris le passé de leur terroir. Pour les besoins de la triangulation, d'autres sages et descendants de la famille des Camara ont été consultés. Ce qui a permis de statuer sur un profil historique final.

La rencontre a permis à l'équipe de clarifier les objectifs du DPDDA et de l'étape MARP.

2. L'établissement de la carte participative du terroir : Cet exercice s'est déroulé au siège de la CRD (Communauté Rurale de Développement). Sur le sol, hommes, femmes, jeunes ont tracé le contour de leur village en indiquant l'emplacement des édifices, des symboles historiques et des différentes ressources (zones minières, zone de culture, rivières, etc...). Cette lecture participative du terroir a suscité un grand intérêt et davantage motivé les participants à poursuivre les exercices avec l'équipe MARP.
3. Toubaro : Situé à quelques 5 kilomètres au Nord-Est de Sibiribaro, est un autre centre très actif d'exploitation et de commercialisation du diamant. Dans le cadre de la triangulation des informations recueillies, l'équipe MARP a profité du jour du marché de ce village pour mener des entretiens. Ces entretiens avec les habitants étaient axés sur le diagramme de Venn, la matrice économique et la catégorie des acteurs.

Les liens des habitants de Toubaro avec ceux de Sibiribaro sont des liens de parenté. Ce village est habité essentiellement par une seule famille Camara. Le mode d'accès au foncier est le même que celui de Sibiribaro.

L'entretien avec les catégories d'acteurs :

Des entretiens semi structurés ont été orientés sur les axes de recherche de l'étude.

4. Avec les jeunes : L'entretien a porté sur la matrice socio-économique, les changements induits et les catégories d'acteurs. Vrais porteurs de vision, les jeunes ont contribué de façon significative à l'atteinte des objectifs de l'étude MARP.

5. Avec les femmes : Les femmes ne sont pas restées muettes durant le déroulement de l'étude. Elles ont été actives tout au long du processus. Elles perçoivent clairement leur rôle. Elles identifient les activités qu'elles mènent aussi bien dans le secteur du diamant que celui des autres secteurs de l'économie locale.
6. Avec un notable : Dans le cadre de la triangulation des outils et des unités d'observation, ce notable a été rencontré. Il a donné sa version des faits historiques. L'occasion a permis de constater la concordance des différentes informations recueillies.
7. Avec deux frères Camara : Outre la séance du profil historique réalisée chez le « Sotikèmô » (doyen du village) dès le premier jour, deux frères Camara du grand lignage des Camara, ont été également rencontrés. Ils ont apporté des clarifications importantes dans le cadre de l'histoire de Sibiribaro.
8. Avec la société ADG (Alti Développement de Guinée) : Alti Développement est une société semi industrielle d'exploitation du diamant. Ses relations avec la collectivité ne sont pas très bonnes à cause des promesses non tenues et du paiement des salaires jugés dérisoires des travailleurs. La rencontre avec cette société a porté sur l'accès au foncier et la cohabitation avec les exploitants traditionnels.
9. Avec les élus locaux de la CRD et les responsables de la Sous-préfecture : Cette rencontre s'est déroulée autour de sept (7) points qui sont :
 - les équipements utilisés par les sociétés semi-industrielles et les exploitants artisanaux;
 - les acteurs titulaires ou non titulaires;
 - les occupants des zones minières;
 - la cohabitation entre les acteurs;
 - les retombées du secteur diamant sur le développement local et le rôle des bureaux de conditions;
 - les taxes et redevances issues de l'exploitation du diamant;
 - les relations entre les sociétés et les collectivités.

La rencontre avec les responsables de ces deux structures a permis de mettre au grand jour un certain nombre de problèmes qui assaillent les collectivités de la CRD de Sibiribaro.

L'occasion a été mise à profit par ces autorités pour dénoncer les impacts positifs et négatifs des cinq (5) sociétés minières qui travaillent dans la localité de Sibiribaro. A savoir :

- la non connaissance des statuts de ces sociétés;
 - les maigres salaires payés de façon irrégulière aux travailleurs par les sociétés Alti Développement de Guinée et Afro West Diamond;
 - le refus de la Société Alti Développement de Guinée de reprofiler la route d'accès à sa base-vie;
 - l'endommagement du pont en bois de Finariah par la Société Alti Développement de Guinée lors du transport de sa laverie (elle a payé les frais de réparation suite aux revendications de la population);
 - le déguerpissement par Alti Développement de Guinée sur son permis des anciens masters détenteurs de parcelles transformées en permis semi industriel à son profit;
 - le reprofilage (dont les travaux sont en cours) de la route Macenta-Sibiribaro longue de 70 km par la Société Mandala Ressources;
 - le don d'un groupe électrogène et de deux hauts parleurs aux collectivités par la Société GEB-NUT.
10. Avec les femmes : Dans le cadre des activités socio-économiques pratiquées, les sources de revenus des femmes proviennent aussi bien de l'activité diamantifère que du petit commerce,

du maraîchage et de la vente du charbon de bois. Cette dernière activité constitue pourtant un préjudice au couvert végétal.

11. Avec la CONADOG : La rencontre avec la CONADOG, en tant que partenaire potentiel de terrain, a permis de dégager les objectifs du DPDDA et de préciser que ce projet, en tant qu'appui institutionnel, n'exploite pas et ne commercialise pas le diamant. Ses objectifs visent la transparence dans la production et la commercialisation du diamant ainsi que dans la gestion des revenus générés afin d'assurer le développement à la base. Ce qui nécessite une collaboration franche et efficace entre tous les acteurs impliqués dans le secteur du diamant. Le dialogue entre les collectivités et les sociétés de la place doit être instauré afin de clarifier les attentes de chacune des parties. C'est pour cette raison que le projet travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Mines à travers la Direction Nationale des Mines.

Cette étude MARP a permis de savoir l'existence à Sibiribaro de conflits dus à l'attribution à des sociétés minières des parcelles déjà légalement occupées par des exploitants artisanaux, sans recasement. Même des champs de cultures ont été retirés aux habitants. Il y a une vive tension entre la population et les sociétés minières de la place à ce sujet. Cette situation a entraîné l'exode d'une grande partie de la population.

Les cadres du Projet DPDDA ont apporté la précision qu'ils n'ont pas mandat de négocier ou de résoudre des conflits; mais de recenser toutes les préoccupations et de les partager avec les différents acteurs aux niveaux local et national. Le projet veut avoir avec le gouvernement la meilleure approche possible dans la résolution des problèmes soulevés.

12. Avec les collecteurs et les courtiers : A travers des interviews semi structurés avec les courtiers, il a été question de savoir la nature des documents légaux dont ils disposent, des taxes et redevances y afférentes. Selon eux, les documents administratifs exigés sont la carte nationale d'identité et le certificat de résidence. Chaque courtier paye par an une redevance de 500.000 FG.

En ce qui concerne les sources de financement, elles proviennent soit de ressources propres, soit des masters.

Pour la vente des diamants en général, ce sont les collecteurs qui sont les destinataires pour les courtiers et les comptoirs pour les collecteurs.

Ils sont éprouvés par l'augmentation des taxes annuelles qui les empêchent selon eux de renouveler leurs titres.

Il faut rappeler cependant que la fonction de courtier dans la commercialisation n'est pas prévue par la loi.

Par contre, la fonction de collecteur est assujettie à des conditions explicitées au point 1 du chapitre 3 de ce document.

13. Avec le service de sécurité de Sibiribaro : Le service de sécurité est constitué par le commissariat de police, la gendarmerie et le P.A. militaire D'entrée de jeu, les représentants de ses structures ont fait un plaidoyer auprès du projet pour que celui-ci apporte un soutien concret aux collectivités qui, selon eux, ne bénéficient pas des retombées du diamant.

Cette situation a permis à l'équipe MARP de préciser la mission du Projet pilote DPDDA auprès de l'État et des collectivités, mission qui se traduit par le soutien à un processus d'analyse et de réflexion. Ainsi, l'étude MARP en cours a été située dans son contexte.

Les représentants des services de sécurité de Sibiribaro estiment que l'attribution de permis semi industriels à des sociétés sur des zones destinées préalablement à l'exploitation artisanale du diamant est à l'origine de tous les conflits dans la localité. Ils pointent également le doigt accusateur sur les masters qui accaparent et exploitent les parcelles, sans aucun avantage pour les populations.

À l'occasion de cette rencontre, il a été porté à la connaissance de l'équipe qu'un conflit foncier latent, qui oppose le "Sotikémo" (doyen du village) aux jeunes, serait traité le lendemain. Plus tard, il nous a été rapporté que les protagonistes ont maîtrisé le conflit. En effet, le doyen du village, qui s'opposait à l'accès des jeunes sur des parcelles, a cédé en faveur de ces derniers.

Il est apparu clairement que l'attribution des zones et leur exploitation rationnelle étaient au centre des intérêts défendus par les services de sécurité de Sibiribaro.

Les treize (13) exercices de recherche ci-dessus évoqués ont abouti à la capitalisation d'une masse importante d'informations qui a permis de présenter ce qui suit.

CHAPITRE I

LES POPULATIONS LOCALES ÉTABLIES ET LEURS MOTIVATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LES SITES DU PROJET

I. Profil historique de Sibiribaro

Ère pré samorienne

Le village de Sibiribaro a été fondé par Sibiri Mory Camara. Cette fondation a démarré par la construction d'un hangar sur la route Macenta-Kankan, à l'endroit où sa mère Mama Sibiri vendait des bananes et d'autres produits agricoles. Celle-ci était installée auparavant sous un arbre au nom inconnu des habitants. Au fil du temps, le point de vente s'agrandit et devint un petit marché. Il n'y avait pas de grand marché dans la zone. C'est Sibiri Mory qui consentit beaucoup de sacrifices pour créer le grand marché actuel autour duquel le village s'est développé et a pris le nom Sibiribaro, dérivé de Mama Sibiri la grande.

Par ailleurs, le marché de Sibiribaro était tellement prospère qu'à un moment donné il devint un centre de négoce d'esclaves qui étaient convoyés en Sierra Leone pour être échangés contre de la poudre à canon et autres produits manufacturés. Les sofas de Sibiri Mory s'approvisionnaient à Nombadou (Macenta) et vendaient des esclaves à Sibiribaro qu'on mesurait à l'aide d'une pierre appelée « Djon san kaba ».

Pierre servant autrefois d'instrument de mesure des esclaves appelée « Djon san kaba »

Cette pierre (détruite par les intempéries et cassée au cours du lotissement de Sibiribaro) qui, aujourd'hui a la taille d'un homme moyen, existe de nos jours. Elle est installée en guise de monument à l'est de la grande mosquée, non loin de la maison du « sotikèmo ».

Le commerce d'esclave a suscité la peur des populations qui sollicitèrent la protection des Camara réputés être des guerriers.

C'est ainsi que Sibiri Mory se retira de Sibiribaro pour rassurer la population et confia la gestion du marché à un de ses frères.



En outre, il faut signaler que les Traoré sont les premiers occupants des villages voisins et non les fondateurs de Sibiribaro. Ce sont de grands chasseurs et des commerçants.

Ère samorienne

Sibiribaro est le village d'origine de la grand-mère maternelle de Samory Touré. L'annonce de l'arrivée de ce dernier provoqua la peur de la population dont une partie prit la fuite en direction de la Forêt, et précisément Macenta. Samory donna des assurances quant à ses intentions pacifiques et demanda à ceux qui ont émigré de revenir chez eux. Seulement une partie s'exécuta. Mais Samory n'y vint pas.

Ère du diamant

1931 :

La découverte du diamant dans la localité de Sibiribaro est liée à l'arrivée de deux prospecteurs anglais en provenance de la Sierra Léone du nom de Delmody le grand et Delmody le petit. C'est Delmody le petit qui a découvert le diamant pour la première fois en Guinée dans la localité.

Au cours de la même période, la SOGUINEX s'installe. La population est soumise aux travaux forcés, dans le cadre de la réalisation des infrastructures de base : tracé de routes, transport sur la tête d'équipements destinés à la construction des laveries de Baladou, Finaria, Bouro et Férédou. Diabolisation du diamant qualifié par les blancs aux yeux des noirs de produit toxique source de graves maladies de la peau. Cette population est également soumise à la fourniture obligatoire de poulets et d'œufs (150 poulets et 200 œufs). Le comble était que chaque œuf cassé pendant le transport était remplacé obligatoirement par un poulet.

1945-1950 :

Les Marakas, originaires du Mali, arrivent à Sibiribaro en provenance de la Sierra Léone. Ce sont des marabouts et des commerçants qui ont démenti les propos des blancs relatifs à l'effet négatif du diamant sur la peau humaine. Propos véhiculé par eux à l'époque pour empêcher que les populations autochtones ne se familiarisent avec le diamant. Ils ont fait comprendre que, le diamant est une matière précieuse de très grande valeur pouvant rapporter beaucoup d'argent.

C'est au cours de cette période que la première exploitation artisanale du diamant (clandestine) a débuté à Famorodou, un village situé à proximité de Somassania.

A cette même période, le Gouverneur de la Guinée Française Ramadier se rend par hélicoptère à Famorodou pour faire le constat. En effet, on lui avait rapporté que la ruée des exploitants clandestins avait entraîné beaucoup de morts.

1957 :

Suite au discours de campagne du premier Président guinéen Sékou Touré, les guinéens exploitants de diamant installés en Sierra Léone sont rentrés au pays. Ce sont eux qui ont créé la première société nationale d'exploitation du diamant en Guinée dénommée BEKIMA (Beyla-Kissidougou-Macenta). Cette société organise le secteur du diamant en donnant des permis, du matériel d'exploitation, de la nourriture, etc...

1960 :

- Fermeture de BEKIMA et interdiction de l'exploitation artisanale du diamant. Il s'ensuit une grande répression par les forces de sécurité. Mais, la clandestinité n'a pas cessé.
- Réorganisation du secteur du diamant.

1964 :

Réouverture des mines aux sociétés avec la création de l'Entreprise Guinéenne d'Exploitation du Diamant (EGED) et l'autorisation saisonnière sur six mois de l'exploitation artisanale du diamant, les six mois de la saison pluvieuse étant réservés aux travaux agricoles.

Création d'une bourse du diamant à Kankan.

1979-1984 :

- Création de la Société AREDOR (Association pour la Recherche et l'Exploitation du Diamant et de l'Or);
- Création du Service National d'Exploitation du Diamant (SNED) pour réorganiser le secteur;
- Fermeture du SNED et interdiction formelle de l'exploitation artisanale du diamant, suite à la mort du Président Sékou Touré et la prise du pouvoir par les militaires. Mais, cela n'a toujours pas arrêté la clandestinité.

1993-2008 :

- Reprise de l'exploitation artisanale du diamant sous le contrôle du Service d'Encadrement de l'Exploitation Artisanale du Diamant relevant de la Division Exploitation Artisanale (EAD);
- Création du Bureau Nationale d'Expertise (BNE) et des comptoirs d'achat de diamant alimentés par des collecteurs.

II. Importance relative du diamant dans les économies locales

2.1. Les activités socio-économiques pratiquées

- **Selon les jeunes :**

Activités par ordre d'importance selon les jeunes

No.	Activités	Importance	Observations
1	Activités minières	
2	Agriculture	
3	Élevage		
4	Commerce		
5	Transport		
6	Chasse		
7	Artisanat	...	
8	Pêche		

Comme on le voit dans cette matrice, pour les jeunes, ce sont les activités minières qui sont plus importantes. En effet, ces jeunes constituent les bras valides pour l'exploitation manuelle du diamant. L'agriculture est citée en seconde position.

Quant aux autres secteurs économiques, ils ne sont prioritaires pour les jeunes.

- Selon les femmes :

No.	Activités/Sources de revenus	Revenus en GNF	Participation des femmes
1	Agriculture	••••••	Beaucoup
2	Commerce/Petit commerce	••••••••••	Beaucoup plus
3	Tricotage	••••••••	
4	Maraîchage		
5	Restauration		
6	Enseignement/Alphabétisation		
7	Accoucheuse		
8	Saponification		
9	Teinture		
10	Activité diamant	••••••••••	Beaucoup
11	Ménage		
12	Coiffure	••	
13	Couture	•	
14	Charbon	••••••••	
15	Élevage		
16	Pêche		

Pour les femmes, le petit commerce et l'activité diamantifère se valent quant aux sources de revenus. Ensuite, la vente de charbon est une source importante de ressources pour elles, bien que préjudiciable au couvert végétal.

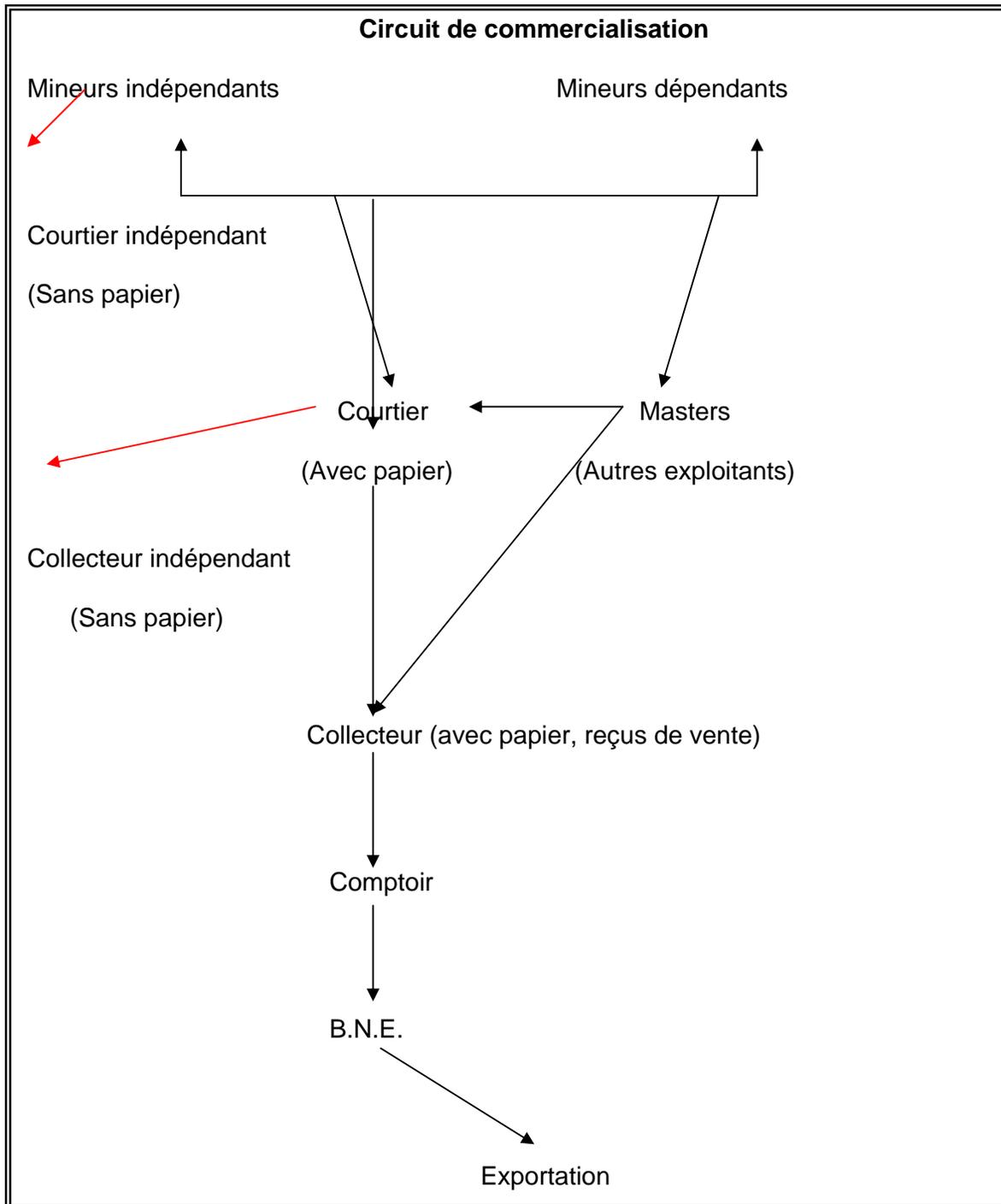
Les femmes tirent également des revenus dans les activités agricoles (le maraîchage en particulier).

2.2 Les catégories d'acteurs impliqués dans le diamant artisanal

- Selon les jeunes :

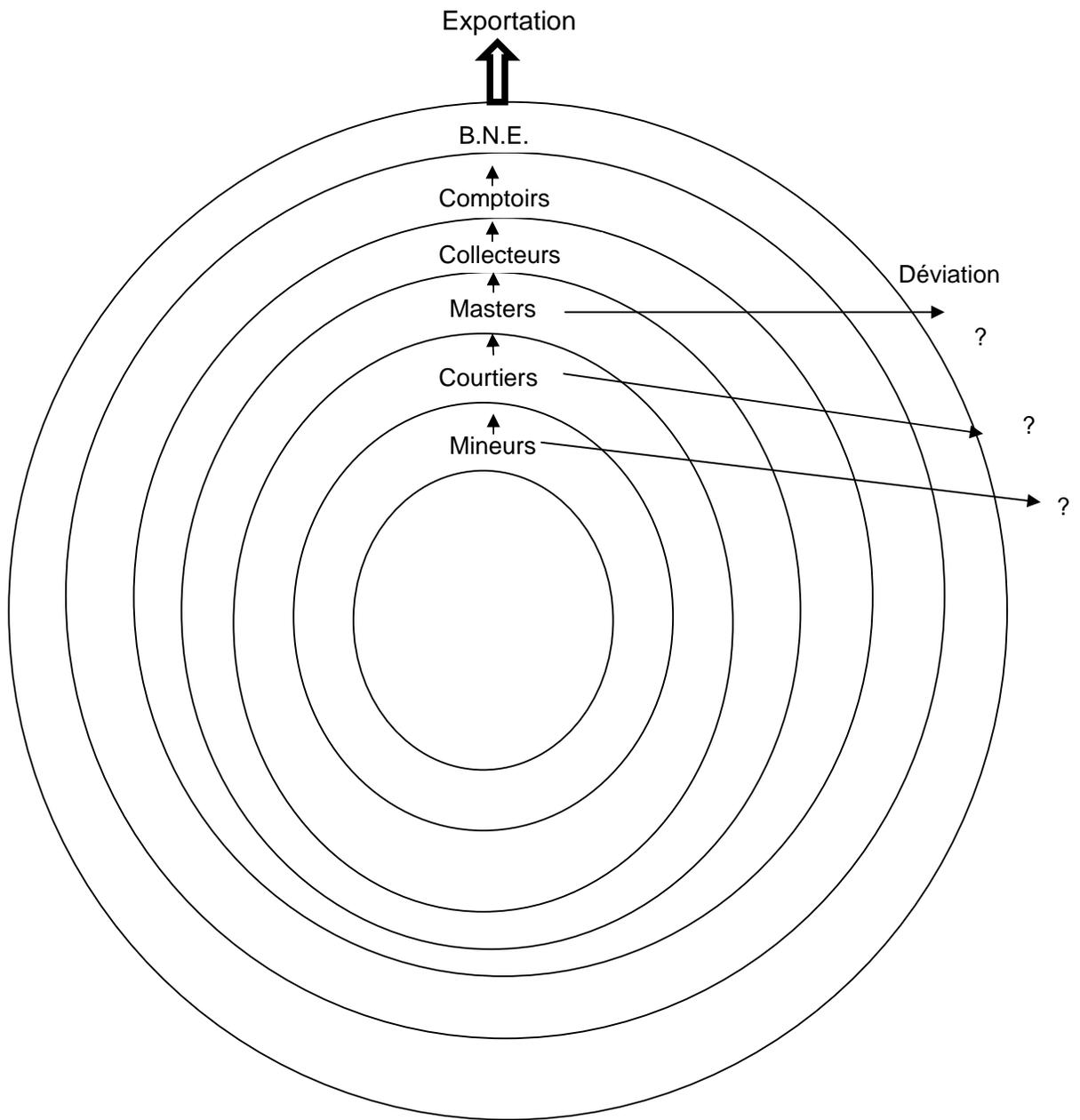
Exploitation			
Mineurs	Sous Master	Master	Bureau de Condition
<ul style="list-style-type: none"> • Creusement ; • Extraction graviers ; • Lavage ; • Récupération des diamants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrute les mineurs • Ravitaillement des mineurs, nourriture des équipes ; • Suivi et supervision de la production ; • Évaluation de la valeur du diamant en FG avec les mineurs ; • Conservation de la production ; • Renégociation du prix après consultation du master ; • Les sous masters constituent la courroie de transmission de la chaîne 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de tous les travaux en rapport avec le sous master (équipements, nourriture, frais médicaux et d'hébergement des mineurs et leurs familles • Achète la production au prix convenu avec les mineurs et le sous master • Verse au sous master les 50% du prix convenu • Conserve pour lui les 50% restant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des conflits dans les sites miniers ; • Collecte de l'argent ; • Décision de la répartition des fonds.

La chaîne d'acteurs présentée dans ce tableau ci-dessus, réalisée avec les jeunes, permet de voir le rôle des quatre (4) acteurs importants dans le secteur de production du diamant artisanal.



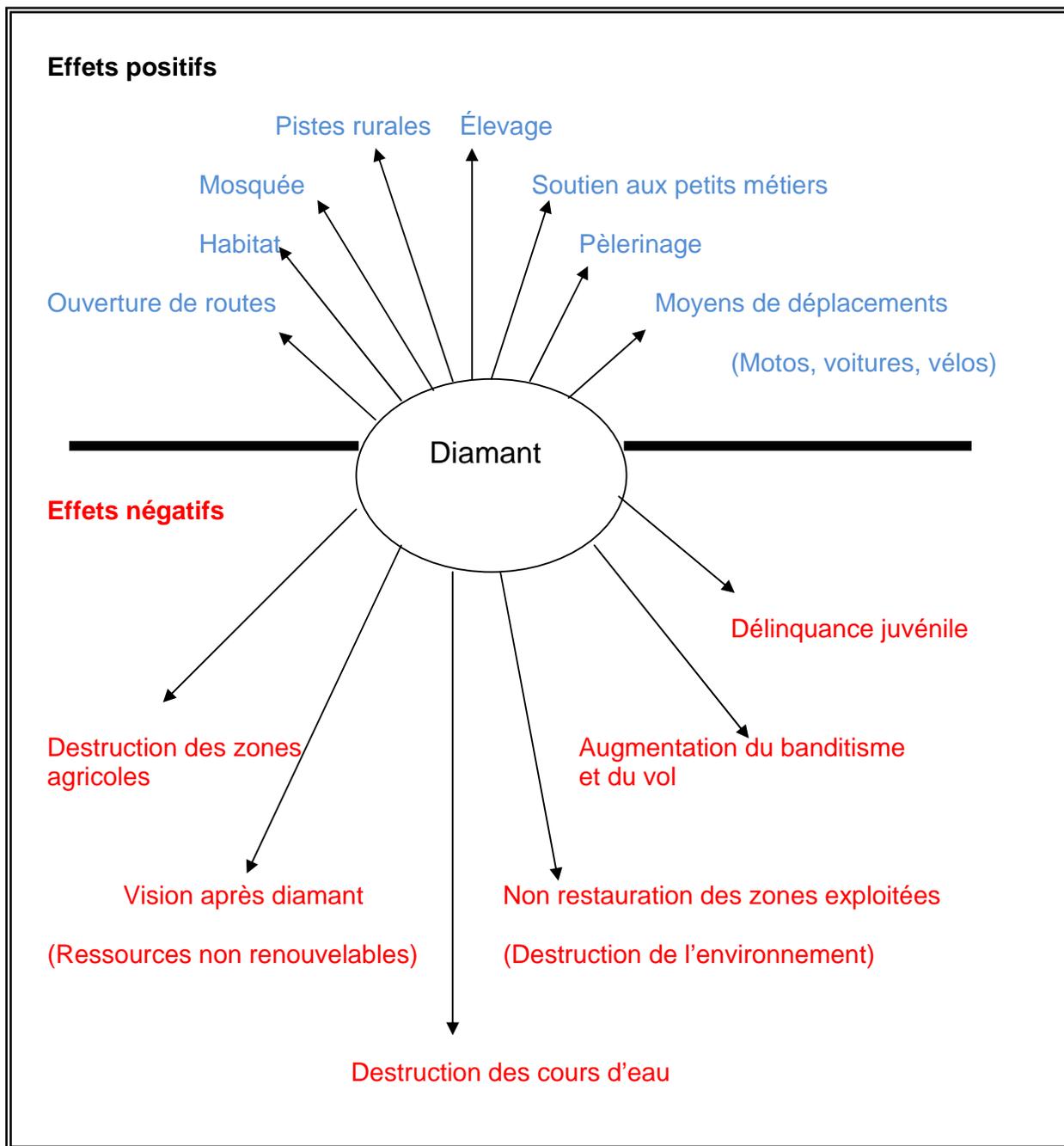
Ce circuit de commercialisation met en relief tous les acteurs impliqués dans la commercialisation. Les flèches rouges sortantes signifient que la production peut se vendre en dehors du circuit officiel. Dans ce cas, les mineurs et les courtiers, de par leur position, sont susceptibles d'en être les auteurs.

Commercialisation



Dans cette présentation du circuit de commercialisation dont les flèches sont montantes (à l'inverse du précédent), les masters sont ciblés comme étant également des acteurs susceptibles de faire des déviations par rapport à la traçabilité du diamant.

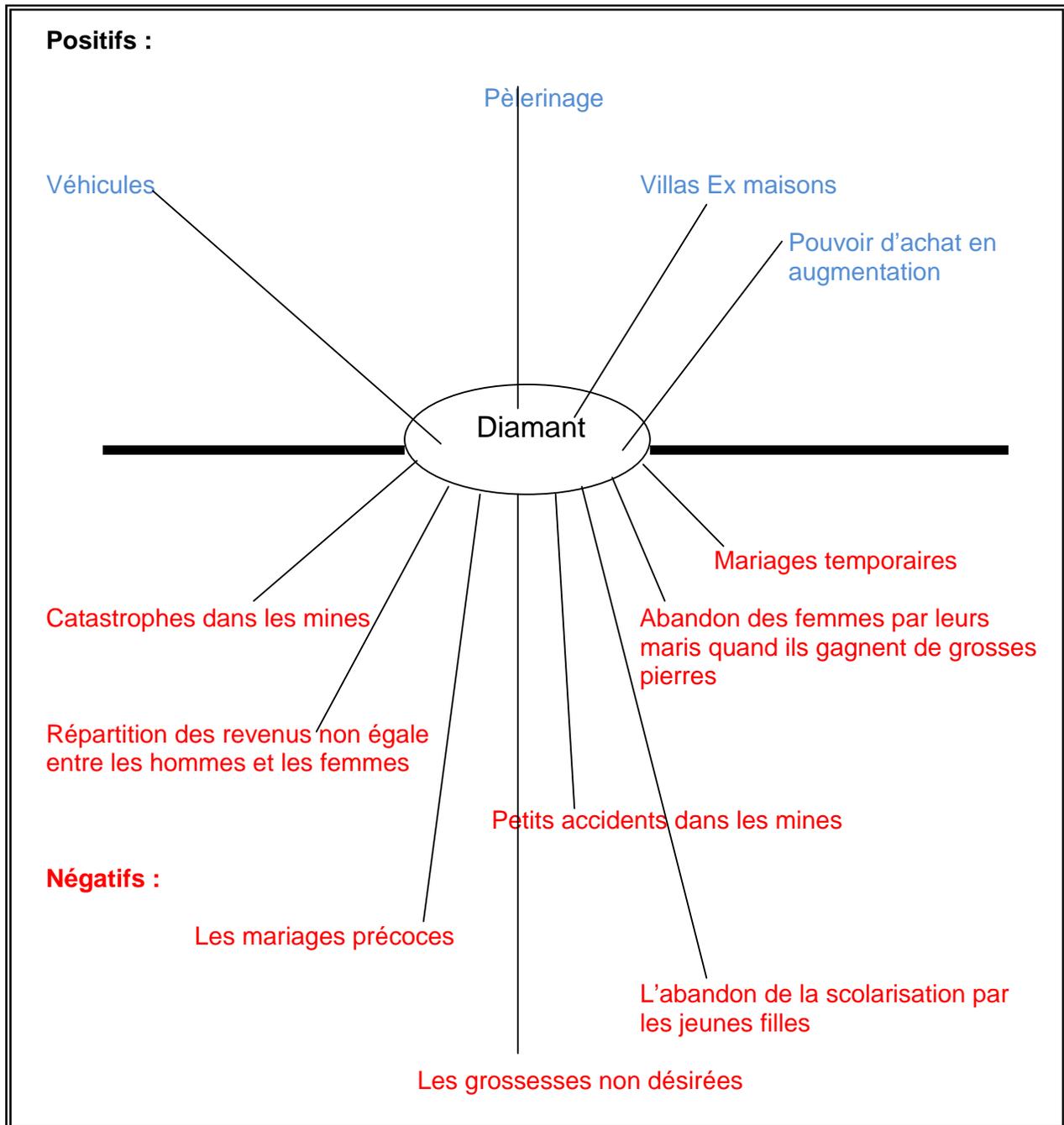
2.3. Les changements induits par l'économie du diamant dans les villages



Comme on le voit sur ce diagramme, les populations disent que l'économie du diamant, malgré les effets positifs, a des conséquences négatives sur :

- l'environnement;
- l'agriculture;
- les mœurs.

Changements dans la vie des femmes :



L'activité diamantifère induit chez les femmes une amélioration du pouvoir d'achat et de l'habitat, l'achat de véhicules et la réalisation du pèlerinage. Par contre, elle a des effets négatifs comme le déséquilibre des ménages, les mariages précoces, les accidents et catastrophes dans les mines avec souvent des pertes en vies humaines, les grossesses non désirées, le trouble du cursus scolaire des enfants, surtout des filles.

II. Rôle et statut socio-économique des femmes

Le rôle des femmes est quasiment dans la ligne d'action de l'exploitation. Les femmes sont un soutien moral et économique à toutes les activités familiales Ce sont elles qui transforment les aliments; elles assurent également certaines tâches dans le travail des mines : transport, nettoyage et de lavage des graviers et autres matériaux.

Dans l'évolution des villages, certaines femmes se sont distinguées dans les mouvements sociaux et ont assumé des responsabilités importantes : la mémoire collective ne les oublie pas.

1. Succession des femmes responsables dans le village de Sibiribaro :

- Mama Terna CAMARA, venant de Tinsinkoro, première responsable vers 1956;
- M^{Ma} Gnama TOURE, accoucheuse traditionnelle, 1957;
- Koya Douba, deuxième responsable, 1970;
- Fanta Oulen CISSE, troisième responsable, 1971-1973;
- M^{Ma} Nadoua FOFANA, actuelle responsable, pouvoir étendu sur Kémodou, Cissela 1 et 2, Findou, Sibiribaro Centre.

2. Évènements majeurs ayant marqué la vie des femmes dans le village de Sibiribaro :

1985 : Soulèvement des femmes suite à la mort d'une femme tuée par les forces de l'ordre lors d'une répression musclée contre l'exploitation clandestine du diamant;

1993-1996 : Période de prospérité des femmes dans l'exploitation du diamant de surface dans les zones de Diaradou Mankan et Finariah (foudifin).

CHAPITRE II

LE SYSTÈME FONCIER COUTUMIER ET LES MODES D'ACCÈS À LA TERRE ET AUX RESSOURCES LOCALES DANS LE VILLAGE DE SIBIRIBARO

I. Les parties prenantes locales impliquées dans la gestion du foncier

1.1. Le doyen du village

Il est issu de la grande famille Camara. Il est respecté de tous. Sa notoriété provient de la légitimité que lui accordent les différentes grandes familles entre lesquelles il y a des ententes séculaires renforcées par des liens de mariage au fil des générations qui se succèdent.

1.2. Le Président du District

Quoiqu'étant, sur le plan administratif, un responsable consacré par la politique de décentralisation nationale, il agit en maintenant l'équilibre avec les pouvoirs traditionnels vis-à-vis desquels il est redevable d'une grande caution morale dans le jeu politique local.

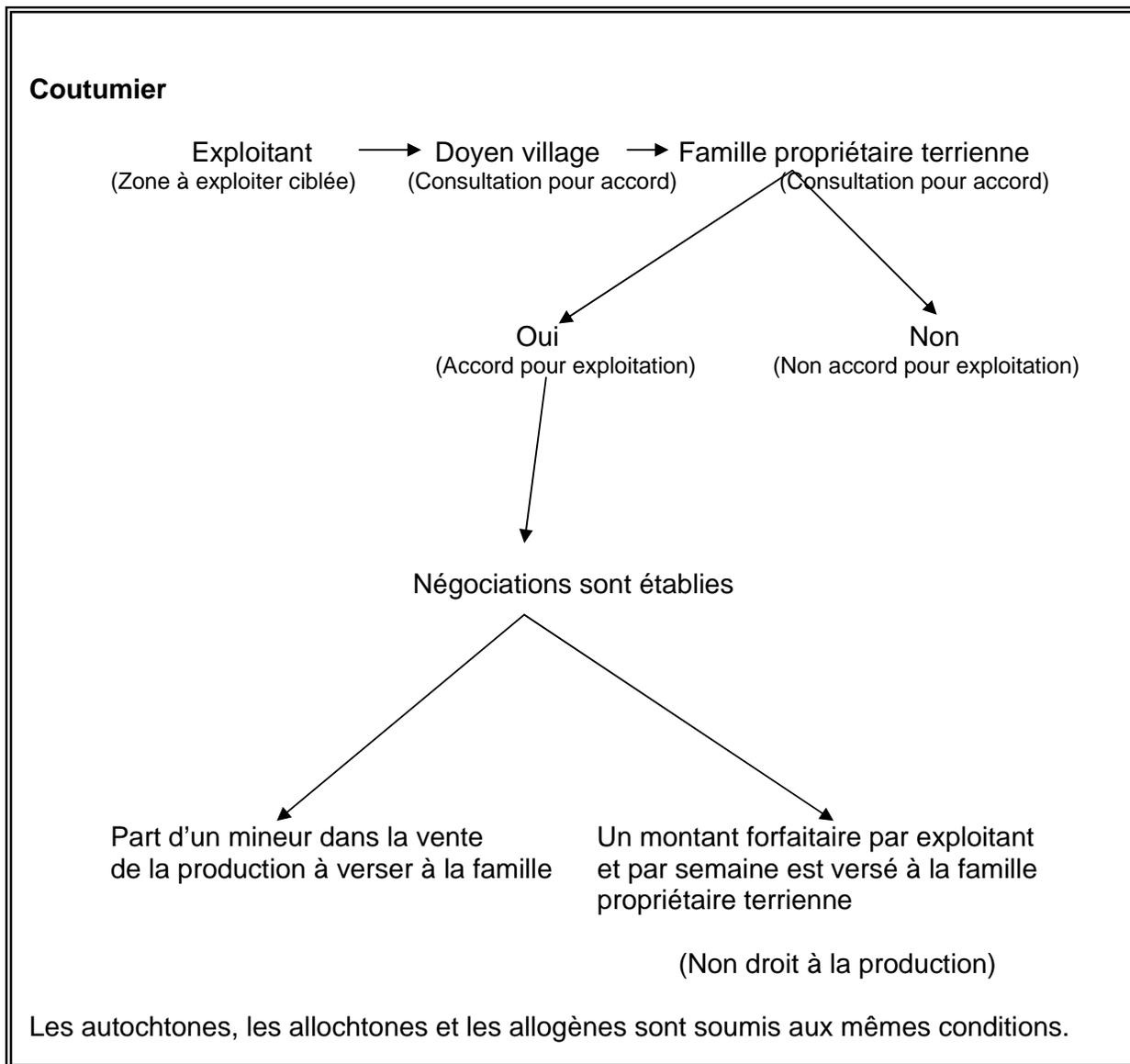
1.3. Le Bureau de condition

Ce bureau est l'émanation de la localité à travers les élus, la jeunesse, la notabilité. Il est un organe local de régulation de l'exploitation traditionnelle et ou clandestine du diamant. Ce bureau récupère des fonds qu'il redistribue entre les responsables coutumiers, des fois administratifs et le Point d'Appui (P.A.) militaire en place chargé de veiller à la sécurité minière. Les autorités locales estiment que ce bureau de condition est une source de mobilisation de ressources propres, dans la mesure où la gestion des fonds récupérés selon elles, est transparente et judicieuse.

II. Les principes et règles d'accès aux types de foncier

2.1. Le foncier minier

Mode d'accès des exploitants aux zones minières selon les jeunes :



Comme on le voit, le mode d'accès repose ici essentiellement sur les pouvoirs traditionnels acquis, une démarche simple qui a toujours réglementé l'accès du foncier aux exploitants coutumiers.

2.2. Le foncier agricole

En général, les terres agricoles ont des propriétaires connus à travers les lignages et les familles. Ce sont donc ces propriétaires qui exploitent les terres agricoles qui sont épargnées par la dynamique du diamant. En effet, quand une partie du terroir est suspectée contenir du diamant, c'est la ruée; et personne ne résiste à la tentation.

Toutefois, les non propriétaires peuvent accéder, sous forme de prêt, aux terres agricoles disponibles en faisant la demande sous des conditions clairement définies et acceptées de toutes les parties. Tout ce processus est soutenu par le réflexe solidaire habituel.

2.3. Le foncier pastoral

Pratiquement, il a le même statut que celui agricole. Là, ce sont les saisons qui déterminent l'accès. Mais, en période de culture, les animaux dévastent les champs. Ce qui donne lieu à des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Mais, il faut noter que la plupart des acteurs concernés par la dynamique pastorale sont des agro éleveurs.

En outre, des diamantaires fortunés pratiquent quelques gros élevages qui sont en réalité l'équivalent d'épargne bancaire. Dans certains cas, ce sont les bœufs qui sont revendus pour soutenir l'investissement dans le secteur du diamant. Tout cela est à mettre au compte des stratégies de survie et d'entreprenariat au niveau de la zone.

III. Les facteurs de dysfonctionnement du système foncier coutumier et leurs impacts sur la durabilité des ressources locales

3.1. Les facteurs de dysfonctionnement

3.1.1. L'affirmation du pouvoir étatique sur le patrimoine foncier

L'instrument de l'État dans la gestion des ressources minières est le code minier. Or, dans le cas de Sibiribaro, il y a une superposition de titres miniers liée au manque d'intégration des données de l'exploitation artisanale du diamant au système d'information géographique (SIG) du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM). Il y aussi le manque de concertation avec la Direction Nationale des Mines (DNM) avant l'octroi des permis de recherches semi industrielles et d'exploitation de diamant. Cette situation se traduit concrètement sur le terrain par des conflits d'intérêts. Ainsi, les collectivités ont tendance à décrédibiliser les Services de l'État. (Cf. chapitre III, point 1)

3.1.2. Les flux migratoires internes et externes

Les flux migratoires internes et externes sont importants. Cette réalité est inhérente à la présence de toute richesse naturelle (diamant, or, pétrole, etc...).

La pression démographique du coup est très forte et cette pression se répercute sur tous les aspects de la vie. Sibiribaro ne fait pas exception. En effet, une forte concentration d'allogènes et d'allochtones s'observe dans la filière du diamant dans ce village.

3.2. L'évolution des ressources locales

Cette évolution a été recherchée à travers un focus groupe semi structuré. Ce qui a permis aux plus anciens de se souvenir.

3.2.1. La forêt

Sibiribaro est une zone tampon entre la savane et la Guinée Forestière. Mais, la forêt dans cette localité a été détruite. En effet, c'est un gros arbre séculaire au nom inconnu (par les collectivités) qui donnait son ombrage à la vielle Sibiri qui faisait son commerce à la place centrale actuelle du

marché. Cet arbre, témoin de la naissance de Sibiribaro, est aujourd'hui remplacé par un petit manguier. Chaque fois qu'il est question de parler de la forêt avec les villageois, c'est ce premier récit qui tombe comme un couperet pour dire et expliquer la disparition en ces lieux de la faune et de la flore.

3.2.2. Les terres agricoles

Jadis appelées terres agricoles et aujourd'hui zones minières ou d'élevage, ces terres, selon les opportunités, jouent plusieurs fonctions, à savoir :

- tantôt terre agricole;
- tantôt terre pour exploitation minière. Il arrive que des champs de riz en épiaison, des potagers ou des plantations soient rachetés par des exploitants dès qu'une trace de minéralisation est ressentie;
- tantôt terre d'élevage où les animaux tombent dans les profondes excavations laissées béantes par les exploitants miniers.

3.2.3. La faune sauvage

Si les fondateurs du village, qui étaient des chasseurs, se sont installés, c'est certainement et très logiquement parce qu'ils y trouvaient du gibier d'une part et des terres pour y cultiver d'autre part.

Aujourd'hui, à cause de beaucoup de faits anthropiques, cette riche faune a migré vers les profondeurs de la forêt. Entre autres causes, on peut citer la chasse incontrôlée, les feux de brousse, les bruits des grosses machines d'exploitation, la pression démographique qui ont considérablement réduit si non détruit l'habitat des animaux et entraîné la disparition de nombreuses espèces fauniques.

3.2.4. Les voies de communication

Les pistes : Les pistes, vieilles du temps de la colonisation, sont profondément dégradées. Certains usagers n'hésitent pas à parler de calvaire quand il s'agit de quitter Kissidougou pour Macenta et/ou Beyla via Banankoro, Sibiribaro.

La téléphonie : A Sibiribaro, pour téléphoner, les habitants se rendent à la recherche des ondes perdues (AREEBA et CELLCOM) au sommet d'une colline située au nord-est du village. Rappelons que cette même colline servait autrefois d'observatoire pour la surveillance de la zone contre toute attaque guerrière.

CHAPITRE III

EXPLORATION PARTICIPATIVE DE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION STATUTAIRE SUR LES PARCELLES MINIÈRES

I. La chaîne des acteurs de production et de valorisation

L'exploitation artisanale et la commercialisation des diamants et autres gemmes sont autorisées en République de Guinée par la Loi 92/004/CTRN, du 1^{er} mai 1992, abrogée par la Loi 93/025/CTRN, du 10 juin 1993.

L'Arrêté d'application A/2326/MRNEE/SGG, du 28 mai 1992, abrogé par l'Arrêté A/93/6666/MRNEE/SGG, du 12 août 1993 fixe les modalités d'application de la Loi 93/025/CTRN, du 10 juin 1993 relative aux conditions de l'exploitation artisanale et de la commercialisation des diamants et autres gemmes.

1.1. Les exploitants titulaires

L'activité d'exploitation artisanale du diamant et autres gemmes est subordonnée à l'octroi d'une autorisation d'exploitation tenant lieu de titre minier délivré par le Ministre chargé des Mines. La superficie octroyée par titre est de un (1) hectare et la durée du titre minier d'un (1) an renouvelable. Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation artisanale du diamant et autres gemmes est adressé au Ministre chargé des Mines.

Il comprend :

- une demande individuelle ou collective signée, comportant 4 photos d'identité et les noms, prénoms, professions des postulants;
- la liste des membres de l'acte de l'association s'il s'agit d'un groupe d'associés;
- une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ou un extrait de naissance;
- un certificat de résidence;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois;
- les statuts s'il s'agit d'une société;
- un engagement écrit de vendre le diamant extrait du domaine de son autorisation aux comptoirs ou aux agents collecteurs autorisés.

L'administration et l'encadrement technique de l'exploitation artisanale du diamant et autres gemmes sont assurés par la Division Exploitation Artisanale de la Direction Nationale des Mines.

Les activités techniques sur le terrain sont assurées par un service de coordination technique des travaux dénommé Service d'Encadrement structuré comme suit :

- une Section Topographie, Sécurité et Surveillance chargée des travaux de topographie, de rechercher les zones destinées à l'exploitation artisanale du diamant et autres gemmes, de délimiter les parcelles à octroyer aux exploitants artisanaux;

- une Section Exploitation Artisanale du diamant et autres gemmes chargée de l’instruction des demandes d’attribution et de renouvellement des parcelles, du contrôle du paiement des redevances et taxes, de tenir les statistiques de production, de contrôler le respect de l’art des mines, de veiller à la restauration des sites exploités et de suivre les travaux d’exploitation conformément à l’art des mines.

1.2. Les courtiers

La fonction de courtier dans la chaîne de commercialisation n’a pas été prévue par la loi. Toutefois, des dispositions sont en cours au niveau du Bureau National d’Expertise (BNE) chargé de la commercialisation du diamant et autres gemmes dans le cadre de la légalisation de la fonction de courtier.

1.3. Les collecteurs

La production artisanale de diamant est collectée par des agents collecteurs autorisés à cet effet qui la vendent exclusivement aux comptoirs d’achat dûment agréés.

Les exploitants artisanaux ont toutefois la possibilité de vendre directement leurs productions aux comptoirs dûment agréés.

L’achat de diamant aux exploitants artisanaux, tant par les collecteurs que par les comptoirs d’achat se fait exclusivement en francs guinéens.

Les personnes désireuses d’exercer la profession d’agent collecteur en font la demande au Ministre chargé des Mines.

La licence est attribuée au collecteur sur la base d’une enquête exhaustive liée à sa capacité financière et à sa notoriété dans le commerce du diamant.

Pour être éligible à la fonction d’agent collecteur, les conditions suivantes doivent être remplies, outre celles déjà mentionnées dans la Loi 93/025/CTRN, du 10 juin 1993 :

- n’avoir jamais été condamné pour une infraction minière relative au commerce des pierres précieuses;
- ne jamais être actionnaire majoritaire ni employé d’une société d’exploitation de diamant et autres gemmes;
- ne pas être actionnaire majoritaire, ni mandataire, ni acheteur d’un comptoir;
- justifier par attestation bancaire et/ou par titres immobiliers de ressources et garanties adéquates pour l’exercice de la profession;
- fournir un dossier comprenant les éléments suivants :
 - copies de pièces d’identification et d’état civil;
 - certificat de résidence de moins de six (6) mois;
 - extrait du casier judiciaire de moins de six (6) mois;
 - quitus fiscal du précédent exercice relatif aux activités reconnues du requérant;
 - attestation de domiciliation bancaire.

L'autorisation d'exercer la profession de collecteur est accordée par Arrêté du Ministre chargé des Mines et est matérialisée par la détention d'une carte de collecteur délivrée par le B.N.E.

La carte d'agent collecteur est strictement personnelle.

Toute opération d'achat de diamant ou autres gemmes effectuée par un agent collecteur fera l'objet d'un bordereau d'achat dont la souche sera conservée par l'agent collecteur, l'original étant destiné au vendeur.

Les agents collecteurs sont tenus de vendre la totalité de leurs produits aux comptoirs d'achat autorisés.

Les comptoirs d'achat achètent les diamants et autres gemmes aux guichets de leurs centres d'achat. Ils sont autorisés à ouvrir un centre d'achat à Conakry et à Kankan, le centre d'achat de Conakry tenant lieu de siège du comptoir.

Chaque achat d'un comptoir est enregistré sur des bordereaux spéciaux sur lesquels sont portées les indications suivantes :

- Désignation du comptoir d'achat;
- Date d'achat;
- Poids en carats;
- Prix payé.

Les bordereaux sont établis en trois exemplaires détachés d'un carnet à souches : le premier est destiné au vendeur et le deuxième au Bureau National d'Expertise (BNE).

II. Les mécanismes d'assistance et de contrôle des circuits de production et de vente

2.1. Les flux d'échange et de contractualisation entre les sites de production et de vente

Le mécanisme de la production et de la commercialisation du diamant se situent au niveau statutaire et coutumier.

Sur le plan statutaire, l'exploitation est autorisée sur des parcelles situées dans des zones libres octroyées à l'exploitation artisanale du diamant par Arrêté du Ministre des Mines ou sur des zones rétrocédées par des sociétés minières.

Après le découpage de ces zones en parcelles, les attributions aux postulants en règle sont faites par tirage au sort par le Service d'Encadrement, sous la supervision d'une commission mixte composée de toutes les sensibilités pour éviter des cas de fraude.

Il y a une seconde catégorie d'exploitants démunis qui accèdent aux parcelles sous forme de contrat. Ils choisissent un financier qui paye tous les droits d'acquisition des parcelles et qui assure également leur exploitation sur la base d'un contrat de production dont la clé de répartition varie au cas par cas. Ces contrats sont le plus souvent verbaux ou rarement écrits, selon le degré de confiance ou les rapports qui lient les différents partenaires.

Les travaux d'exploitation sont manuels ou semi mécanisés avec l'utilisation de bulldozers, de pelles Poclair, de laveries mobiles de petite taille, motopompes, etc...

En fonction du type d'exploitation, il existe des masters, des sous masters, des mineurs et des femmes laveuses.

- Les sous masters constituent le maillon principal de la chaîne de production. Ils sont chargés du recrutement des mineurs, de leur donner la nourriture et le petit matériel de travail (pelles, pics, seaux, tamis, corde, etc...), payés par le master qui assure le financement de tous les travaux (exploitation, extraction, exhaure, transport, lavage du gravier, etc...).

La production de diamant est remise par les mineurs au sous master qui la garde après discussion du prix avec ses travailleurs.

À son tour, le sous master présente la production de diamant au master avec qui il discute le prix avec une marge bénéficiaire pour lui par rapport au prix fixé par les mineurs

- Les mineurs assurent les travaux d'exploitation, d'extraction et de lavage du gravier.

Il existe trois catégories de mineurs :

- Les mineurs temporaires n'ont pas droit à une part liée à la production et à la vente du diamant. Ils ne perçoivent ni nourriture, ni soins particuliers de la part du sous master ou du master. Cette catégorie de mineurs est payée directement à la tâche en fonction des efforts physiques fournis journellement.
- Les mineurs permanents, quant à eux, sont nourris et soignés par le master par l'intermédiaire du sous master. En plus, ils perçoivent une part du revenu obtenu sur la vente de la production. Les mineurs constituent le plus grand flux migratoire dans les zones diamantifères.
- Les femmes laveuses ont pour rôle essentiel dans la chaîne de production du diamant, le transport du gravier entre les chantiers d'extraction et les stations de lavage, le lavage à nouveau des anciens rejets de lavage de gravier, le nettoyage du fond des tranchées appelé « kélén kélén », le petit commerce de denrées alimentaires sur les sites de production. Elles sont directement rémunérées en argent en fin de journée selon le nombre de sacs de gravier transportés par personne. Souvent, elles interviennent aussi dans l'extraction où elles se mettent en ligne pour remonter le gravier au bord des tranchées.

Assez souvent, le gravier extrait du fond des tranchées appelé « kélén kélén » est producteur de gros diamants. Propriété des femmes associées, ce type de gravier est extrait après le retrait des mineurs et stocké à part.

Les diamants produits sous cette forme constituent la propriété des femmes et le master financier. Ces diamants sont vendus selon les principes de la loi minière coutumière.

2.2. Le rôle du Bureau de condition

L'exploitation dite clandestine est une forme d'exploitation non officielle qui constitue une activité ancestrale d'exploitation du diamant depuis plusieurs décennies en République de Guinée.

De nos jours, cette forme d'exploitation est appelée coutumière, car elle a acquis une certaine forme de légitimité par la force des choses. Elle est la principale activité de la majorité des autochtones et de plusieurs étrangers mineurs dans les zones minières. Elle est organisée le plus souvent sur des zones fortement minéralisées en diamant qui peuvent être des poches de minéralisations superficielles appelées « foudifin » ou des affleurements de kimberlites.

La mise en évidence de telles sources de minéralisation entraîne un grand flux migratoire, si non, une ruée composée de plusieurs catégories d'acteurs.

Ainsi, pour empêcher l'évasion de leurs ressources sans aucune retombée positive et prévenir l'arrivée éventuelle de militaires pour la répression, les autochtones, en rapport avec les sages et la couche juvénile mettent sur pied un système de gestion locale des ressources diamantifères communément appelé « Bureau de condition ». Le rôle de ce Bureau de condition est multiple.

Au départ, ce bureau avait pour rôle essentiel de parer à la répression des militaires qui menaient des opérations de ratissage d'exploitants clandestins dans toutes les zones diamantifères. Il s'agissait donc de collecter des fonds appelés « condition », c'est-à-dire garant d'accès aux zones d'exploitation.

Ce montant à payer par semaine, fixé en accord avec toutes les parties prenantes, varie en fonction du mode d'exploitation (minéralisation superficielle, petits puits circulaires, tranchées) et du type de matériel utilisé (motopompe pour les travaux d'exhaure). A titre indicatif il varie de trois (3000) à dix mille (10000) francs guinéens.

Ces fonds servaient, comme décrits plus haut, à mettre les militaires chargés du ratissage dans les conditions afin d'épargner les mineurs de la répression.

De nos jours, ces fonds servent des fois au développement communautaire (ouverture de routes, construction d'ouvrages de franchissement, écoles, centres de santé, mosquées, hydraulique villageoise, etc...) mais aussi de garantie pour échapper à la répression des agents de sécurité et de contrôle.

Ces fonds constituent un véritable manque à gagner pour l'État et les collectivités du fait de leur mauvaise gestion.

Ces exploitants clandestins sont les principaux pourvoyeurs en diamants des courtiers non encore reconnus officiellement par l'État bien que payant officiellement des taxes à l'État.

CHAPITRE IV

LES CONTRAINTES ET PERSPECTIVES D' ACTIONS ENVISAGEABLES POUR UNE TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE MAÎTRISÉES DE L'ARTISANAT MINIER DANS LES SITES DU PROJET

I. Les principales contraintes à un développement maîtrisé de l'artisanat minier

1.1. L'essoufflement du modèle étatique de parcellisation des mines artisanales

L'exploitation artisanale du diamant en République de Guinée a été reprise en 1993 sur l'ancien permis de la Société STAR Guinée. Par la suite, de nouvelles zones ont été rétrocédées par la Société AREDOR.

Cette libéralisation de l'exploitation artisanale du diamant a suscité beaucoup d'intérêts au niveau de tous les acteurs impliqués dans cette filière.

Sous la conduite du Service d'Encadrement de l'Exploitation Artisanale du Diamant, des parcelles ont été attribuées aux masters.

Cette activité, qui a connu des années de gloire, a fini par chuter pour diverses raisons.

La pauvreté des zones initialement réservées à l'exploitation artisanale du diamant et le manque de moyens financiers n'ont pas permis à un grand nombre de masters de renouveler régulièrement leurs parcelles qui devenaient ainsi des zones de prédilection des clandestins.

De nos jours, ces mêmes zones sont couvertes par des permis de recherches minières semi-industrielles ou d'exploitation délivrés par le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM).

Cette superposition de titres miniers est à la base d'une très grande tension sur le terrain entre les acteurs concernés d'une part et les populations autochtones d'autre part, qui se livrent à une véritable lutte. Ce fait est dû au manque de concertation entre le CPDM et la DNM avant l'octroi de ces permis.

1.2. Le déficit opérationnel de la DEA

Le Service d'Encadrement de l'Exploitation Artisanale du Diamant relève de la Division Exploitation Artisanale faisant partie elle-même des trois divisions de la Direction Nationale des Mines (DNM).

Chargé de la conduite de l'exploitation artisanale du diamant sur le terrain, le Service d'Encadrement, malgré sa dotation au début d'un moyen logistique très limité et d'un personnel assez réduit, a effectivement réussi à faire redémarrer l'exploitation artisanale du diamant en République de Guinée en 1993.

Au fil des années, ce Service a été confronté à de sérieuses difficultés de fonctionnement liées à la vétusté ou à l'inexistence des moyens logistiques et à la faiblesse de son effectif pour contrôler l'ensemble des zones destinées à l'exploitation artisanale du diamant.

Aujourd'hui, ce personnel mal rémunéré, confronté au manque de moyens de travail et à la cherté de la vie en zones minières, éprouve de réelles difficultés pour la poursuite de sa mission sur le terrain. Surtout que les zones destinées à l'exploitation artisanale du diamant sont presque entièrement couvertes par des permis de recherches minières semi-industrielles ou d'exploitation.

Si des solutions de redynamisation ne sont pas prises pour donner un nouveau souffle à l'exploitation artisanale du diamant en Guinée, le Service d'Encadrement devient très impuissant, vulnérable et inefficace et finira par disparaître à moyen et à long termes.

1.3. La forte tendance locale à la formalisation de la clandestinité

Tous les facteurs soulignés plus haut, à savoir le manque de renouvellement des parcelles d'exploitation artisanale du diamant, le manque de personnel et de moyens logistiques pour le Service d'Encadrement, le manque de zones riches en diamant pouvant rentabiliser cette activité, le manque de moyens financiers pour la majorité des acteurs pour supporter leurs travaux, etc... constituent les principales causes de la clandestinité dans le secteur du diamant artisanal.

Ce constat triste nécessite la prise de dispositions radicales pour redynamiser l'exploitation artisanale du diamant qui est un secteur porteur de croissance de l'économie nationale et de développement des collectivités à la base. Surtout, quand on sait que les plus gros diamants caractéristiques et de très grandes valeurs produits en Guinée ces dernières années proviennent de l'exploitation artisanale.

II. Les scénarios d'actions possibles pour une maîtrise locale de l'artisanat minier

2.1. Scénario 1 : Maintenir la situation actuelle

Comme décrites plus haut, les conditions prévues pour la conduite de l'exploitation artisanale du diamant ne correspondent plus aux réalités du terrain et à l'environnement socio-économique.

Maintenir le statu quo ne conduira qu'à l'aggravation de ce déséquilibre.

Il faut changer tous les paramètres pour redynamiser le secteur en vue de sa rentabilisation et donner à la production de diamant plus de transparence pour une meilleure certification.

2.2. Scénario 2 : Procéder à une mise à jour du listing des exploitants titulaires

La mise à jour de la liste des exploitants titulaires peut être un début de solution de relance mais non suffisante pour maîtriser l'exploitation artisanale du diamant.

À cela, il faut ajouter la localisation de toutes les zones affectées à l'exploitation artisanale du diamant et représenter à l'intérieur de ces zones les parcelles actives pour faciliter le suivi et le contrôle à partir d'une base de données intégrée au système d'informations (SIG) du CPDM.

2.3. Scénario 3 : Promouvoir un artisanat minier durable et équitable

Redynamiser l'exploitation artisanale du diamant est la meilleure variante pour promouvoir un artisanat minier durable et équilibré.

Ce qui suppose :

- un effectif suffisant et un équipement en moyens logistiques du Service d'Encadrement de l'Exploitation Artisanale du Diamant;
- des zones riches en diamants de bonne qualité (à mettre à la disposition de l'exploitation artisanale sous la responsabilité du Service d'Encadrement) pourraient attirer beaucoup plus d'artisans dans le circuit officiel. Ce qui pourrait réduire la clandestinité et faire disparaître progressivement les bureaux de condition dans les zones diamantifères;
- recenser tous les détenteurs de parcelles et faire une mise à jour régulière pour constituer une base de données qui sera intégrée au S.I.G. du CPDM en vue d'un meilleur suivi;
- trouver une institution de financement pour une assistance au secteur minier artisanal diamantifère dont les fonds empruntés pourraient être remboursés sur les taxes liées aux exportations de diamant au moment des évaluations au BNE;
- harmoniser entre la DNM et le CPDM la situation des permis de recherches semi industrielles ou d'exploitation pour résoudre l'épineux problème de superposition des titres miniers faisant l'objet de conflits permanents entre différents acteurs du secteur diamantifère.

III. Les initiatives d'actions à développer

3.1. L'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion des terres

Tous les sites destinés à l'exploitation artisanale du diamant doivent être répertoriés dans une base de données accessible à tous les acteurs.

Leur mise en valeur doit tenir compte de la nature des terres (agricoles, d'élevage, minières, etc...).

Les terres destinées à l'exploitation minière doivent être assorties d'un plan de restauration des vides d'exploitation à des fins d'élevage, d'agriculture et autres activités socio-économiques, etc...

3.2. La réhabilitation écologique des sites fortement dégradés

Les sites fortement dégradés du fait de l'activité minière artisanale tels que les têtes de sources, les cours d'eau, les infrastructures d'intérêt public, les lieux de culte, etc... doivent être remis en état à la fin des travaux d'exploitation.

3.3. La formation des acteurs impliqués dans la filière du diamant sur la fiscalité et le développement local

CONCLUSION

L'étude MARP réalisée à Sibiribaro a permis de rencontrer tous les acteurs à la base concernés par l'exploitation et la commercialisation du diamant et de capitaliser d'importantes informations (sociales, environnementales et économiques).

Dans ce cadre, les rôles et responsabilités de chaque partie prenante ont été explicités.

Les populations locales ont validé les résultats de l'étude au cours de la séance de restitution qui a été organisée à leur intention.

Les leçons tirées sont importantes et se résument comme suit :

- l'impact du diamant sur le développement harmonieux des collectivités est quasi-inexistant ;
- le système de production non diamantifère est désarticulé par l'exploitation du diamant ;
- le contrôle et la maîtrise des processus qui sous-tendent l'activité du diamant ne sont pas maîtrisés ;
- le système statutaire est en opposition quelque fois avec les pratiques coutumières ;
- les exploitants coutumiers appelés communément clandestins devraient être intégrés dans le circuit statutaire. Cela du fait même qu'ils soient tolérés par l'administration et les collectivités;
- la réorganisation concertée du secteur diamantifère est un impératif à réaliser à court terme.

Enfin, nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et à la réalisation de la recherche MARP qui fait l'objet du présent rapport.

ANNEXE

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE SIBIRIBARO

1. Ibrahima BARRY, Formateur en MARP, chef d'équipe;
2. Dr Kent ELBOW, Consultant ARD;
3. James SHYNE, Chef d'équipe DPDDA-Guinée;
4. El Hadj Mahmoud SANO, Conseiller Technique Résident DPDDA-Guinée;
5. Yomba SANOH, Chargé des relations publiques et du développement local, DPDDA Guinée;
6. Oumar MAGASSOUBA, Représentant du Service d'Encadrement de l'Exploitation Artisanale du Diamant à Sibiribaro;
7. Faya Gaoussou TINGUIANO, Représentant de la Section Mines et Carrières de Kérouané à Banankoro;
8. Ibrahima TRAORE, Représentant du village de Sibiribaro;
9. Maka TRAORE, Représentante du village de Sibiribaro;

US Agency for International Development

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov